

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1111<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 4 juin 2019,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M<sup>me</sup> Claude Mailhot, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M<sup>me</sup> Michèle Brochu ; les doyens : M. Jean-Marc Charron, M. Pierre Belhumeur (en l'absence de M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly), M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M<sup>me</sup> Christine Théorêt ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique : Mme Delphine Périé-Curnier (en l'absence de M. Yves Boudreault) ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Line Castonguay, M. Tony Leroux ; un membre diplômé : M. Robin Mercier-Villeneuve ; les étudiants : M<sup>me</sup> Alexandra Gariépy, M. Charles Bélanger, M. Samuel Poitras ; les observateurs : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M<sup>me</sup> Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont)

INVITÉS : pour les délibérations CE-1111-5.1 et CE-1111-5.2, de la Faculté de droit : M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche ; pour la délibération CE-1111-5.3, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche ; pour la délibération CE-1111-5.4, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. Martial Dembélé, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation ; pour la délibération CE-1111-5.5, de la Faculté de médecine : M<sup>me</sup> Dominique Trudel, professeure adjointe de clinique au Département de pathologie et biologie cellulaire (par conférence téléphonique) ; pour la délibération CE-1111-6.1, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels ; pour la délibération CE-1111-10, des Études supérieures et postdoctorales, Mme Nathalie Fernando

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; un président d'une sous-commission de la Commission des études : M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Raphaël Fischler, M<sup>me</sup> Francine Ducharme, M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly, M. Shahrokh Esfandiari, M. Réjean Hébert, M. Christian Casanova ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Jesus Vazquez-Abad, M<sup>me</sup> Jacqueline Bortuzzo, M<sup>me</sup> Sophie Parent ; un étudiant : M. Denis Sylvain ; les observateurs : M<sup>me</sup> Agnieszka Dobrzynska, M<sup>me</sup> Claire Benoît, M. Richard Dumont ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

La présidente souhaite la bienvenue à des nouveaux membres : Mme Sophie Parent (membre nommée par l'Assemblée universitaire) ; M. François Bellavance (représentant du directeur de l'École HEC Montréal) ; M. Yves Boudreault, représentant du directeur de l'École Polytechnique.

#### CE-1111-1 ORDRE DU JOUR

Le projet inscrit au point 5.5 sera présenté à 15 heures, en raison de la disponibilité de l'invitée.  
L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1110<sup>e</sup> séance tenue le 14 mai 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1. Faculté de droit
    - Modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires (2-327-1-2) : création de la concentration *Droit des affaires comparé*

- 5.2. Faculté de droit
  - Modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires dans un contexte de globalisation (2-327-1-3) : création de la concentration *Générale* et de la concentration *Droit de l'entreprise*
- 5.3. Faculté des sciences de l'éducation — Département de psychopédagogie et d'andragogie  
Faculté de médecine — Direction
  - Modification au programme de Maîtrise en éducation, option Pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-1-1)
- 5.4. Faculté des sciences de l'éducation — Département d'administration et fondements de l'éducation
  - Modification au programme de Doctorat en administration de l'éducation (D. Ed.) (3-801-1-1)
- 5.5. Faculté de médecine — Département de pathologie et de biologie cellulaire
  - Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) : abolition des options *Biologie cellulaire*; *Biologie du cancer*; *Biopathologie cardiovasculaire*; *Cytogénétique*; *Système nerveux*
- 5.6. Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
  - Proposition de modification
6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
- 6.1. Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en finance mathématique et computationnelle (2-239-1-1)
7. Comité des nominations de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
8. Conseil des études supérieures et postdoctorales
  - Proposition : mandat et principes de composition
9. Transcender les frontières
  - Suivi du rapport sur la gestion académique — Responsables de programme
10. Référentiel des compétences transversales aux cycles supérieurs
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

CE-1111-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1110<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1110<sup>e</sup> séance tenue le 14 mai 2019, tel que présenté.

CE-1111-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1110<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Une lettre est déposée, sur un amendement au protocole d'entente interuniversitaire entre l'Université de Montréal et l'Université Laval au sujet du programme de Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne (UdeM) et du programme de D.E.S.S. en pratique pharmaceutique de première ligne—programme passerelle (U. Laval).

CE-1111-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1111-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5, et présente le projet inscrit au point 5.6.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Pascale Lefrançois, présente les projets inscrits aux points 5.3 et 5.4. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Serge J. Larivée, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche (point 5.3), et M. Martial Dembélé, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation.

Pour le projet inscrit au point 5.5, la Commission reçoit Mme Dominique Trudel, professeure adjointe de clinique au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine (participation par conférence téléphonique).

CE-1111-5.1 Faculté de droit

- Modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires (2-327-1-2) :  
création de la concentration *Droit des affaires comparé*

2019-A0033-1111-699

La modification au programme de Maîtrise en droit, option *Droit des affaires* propose principalement la création d'une nouvelle concentration en *Droit des affaires comparé* (segment 70C5), comportant 18 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 12 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage. Sept nouveaux cours de sigle DRT sont créés en lien avec la nouvelle concentration, et des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires. Proposée dans le contexte de la poursuite d'un partenariat ayant cours depuis quinze ans avec l'Université Lumière Lyon 2, la concentration *Droit des affaires comparé* présentera une structure de programme d'échange permettant l'obtention d'une double diplomation, par un diplôme conjoint de chacune des deux universités, sans que les étudiants aient obligatoirement à passer une année complète dans l'une ou l'autre des institutions. Cette nouvelle modalité permettra de susciter un plus grand intérêt pour cette formule auprès des étudiants de l'Université, et auprès d'étudiants d'autres universités québécoises. L'implantation de la nouvelle concentration est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-699.

Après vérification, on prend note que le titre de la nouvelle concentration est bien *Droit des affaires comparé* ; une erreur dans cet intitulé sera corrigée sur l'ordre du jour.

En réponse à des questions, des précisions portent sur les modalités de la double diplomation (des proportions différentes de la formation peuvent être suivies dans l'une et l'autre des institutions) et sur le parchemin du diplôme décerné (chaque institution émettra son parchemin, indiquant la nature conjointe de la formation, et référant à l'autre institution d'échange).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires (2-327-1-2) : création de la concentration *Droit des affaires comparé*, à la Faculté de droit, conformément au document 2019-A0033-1111-699.

CE-1111-5.2 Faculté de droit

- Modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires dans un contexte de globalisation (2-327-1-3) : création de la concentration *Générale* et de la concentration *Droit de l'entreprise*

---

2019-A0033-1111-700

La modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires dans un contexte de globalisation, propose principalement la création d'une concentration *Générale* (segment 70C1), et d'une concentration *Droit de l'entreprise* (segment 70C2). L'établissement de ces concentrations permettra aux étudiants de suivre deux formations en vue de l'obtention d'une double diplomation, soit le Master en droit à finalité spécialisée *Droit de l'entreprise*, de l'Université catholique de Louvain—UCL, et le diplôme de Maîtrise en droit, option *Droit des affaires dans un contexte de globalisation (Business Law in a Global Context)* de l'Université de Montréal. Cet ajustement permettra d'ouvrir l'intérêt de ce programme à des clientèles présentant des parcours plus diversifiés de formation. La concentration *Générale* comporte 45 crédits de cours obligatoires, répartis selon 36 crédits de cours et 9 crédits attribués à un travail dirigé. La concentration *Droit de l'entreprise* comporte 21 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé), et 24 crédits de cours à option. Six nouveaux cours de sigle DRT sont créés en lien avec les nouvelles concentrations. Des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-700.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, mentionne que la modification présentée répond adéquatement à des recommandations ayant découlé du processus d'évaluation périodique du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en droit, option Droit des affaires dans un contexte de globalisation (2-327-1-3) : création de la concentration *Générale* et de la concentration *Droit de l'entreprise*, à la Faculté de droit, conformément au document 2019-A0033-1111-700.

CE-1111-5.3 Faculté des sciences de l'éducation — Département de psychopédagogie et d'andragogie  
Faculté de médecine — Direction

- Modification au programme de Maîtrise en éducation, option Pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-1-1)

---

2019-A0033-1111-701

La modification au programme de Maîtrise en éducation, option *Pédagogie universitaire des sciences de la santé*, propose des ajustements permettant d'adapter les pratiques pédagogiques en regard de l'évolution constante des milieux d'enseignement en sciences de la santé, favorisant davantage une formation axée sur le développement des compétences, et ne se limitant pas exclusivement à la stricte acquisition de connaissances. Les ajustements apportés à la structure et aux contenus de formation faciliteront également le parcours *gigogne* entre ce programme et le Microprogramme en pédagogie universitaire des sciences de la santé, venant confirmer l'autorité, déjà reconnue internationalement, de l'Université dans ce domaine de formation. La structure du programme comporte 45 crédits de cours obligatoires, dont 12 crédits attribués à la réalisation de travaux dirigés. Des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-701.

La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne l'intérêt que pourrait présenter la formule de formation proposée pour d'autres domaines de spécialisation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en éducation, option Pédagogie universitaire des sciences de la santé (2-814-1-1), au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, et à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2019-A0033-1111-701.

CE-1111-5.4 Faculté des sciences de l'éducation — Département d'administration et fondements de l'éducation  
- Modification au programme de Doctorat en administration de l'éducation (D. Ed.) (3-801-1-1)  
2019-A0033-1111-702

La modification au programme de Doctorat en administration de l'éducation propose principalement des ajustements à la structure et aux contenus de formation, de manière à alléger le cheminement dans les deux premières années du programme (la structure passera de quatre à trois blocs de cours, par l'abolition du bloc 70C actuel). Les aménagements apportés ont été définis en fonction des résultats d'une analyse effectuée sur l'expérience de la première cohorte du programme. Des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires. La redéfinition des contenus de formation donne lieu à la création de dix nouveaux cours de sigle ETA (dont l'ajout d'un cours de lectures dirigées et l'augmentation du nombre de crédits du cours relatif au projet d'essai doctoral). La structure du programme comporte 90 crédits de cours obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-702.

En réponse à une question, des précisions portent sur les modalités de l'organisation du travail propre à chacune des différentes activités (cours théoriques, préparation à l'essai doctoral, séminaires, encadrement des cheminements, etc.), dans le contexte d'une formation par cohorte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en administration de l'éducation (D. Ed.) (3-801-1-1), au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document 2019-A0033-1111-702.

CE-1111-5.5 Faculté de médecine — Département de pathologie et de biologie cellulaire  
- Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) :  
abolition des options *Biologie cellulaire*; *Biologie du cancer*; *Biopathologie cardiovasculaire*; *Cytogénétique*; *Système nerveux*  
2019-A0033-1111-689

La modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire porte principalement sur la structure du programme, par un ajustement à l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée*, afin d'y ajouter une modalité avec mémoire de recherche (actuellement, cette option n'offre que la modalité avec stage). Des modifications afférentes sont apportées aux dispositions réglementaires et au répertoire de cours (création du cours PBC 6909, pour le mémoire, comportant 27 crédits). La structure du programme suivi selon cette option comporte, pour la modalité avec mémoire, 45 crédits obligatoires, répartis selon 18 crédits de cours et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et, pour la modalité avec stage, 45 crédits, répartis selon 37 crédits de cours obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports, et 8 crédits de cours à option. Le projet de modification comporte également l'abolition de cinq options (*Biologie cellulaire*; *Biologie du cancer*; *Biopathologie cardiovasculaire*; *Cytogénétique*; *Système nerveux*), celles-ci ne recevant plus d'étudiants (admissions suspendues depuis 2013). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-689.

En réponse à des questions, des précisions portent sur les sujets suivants. L'admission aux cinq options abolies avait été suspendue à la suite de la création du Département de pathologie et biologie cellulaire et du Département de neurosciences (issus du Département de physiologie), et de la redistribution des disciplines qui en a découlé, car certaines spécialités de ces options ne se trouvaient plus représentées par le corps professoral du Département de pathologie et biologie cellulaire, ne laissant que l'option *Pathologie moléculaire et médecine personnalisée* ; éventuellement, de nouvelles options pourront être créées dans le cadre de modifications ultérieures. La proposition d'intégrer une modalité avec mémoire au programme de Maîtrise a été envisagée après avoir constaté qu'une partie des clientèles étudiantes visaient des objectifs de formation à long terme, avec mémoire, alors qu'une telle modalité n'était pas disponible dans le programme ; l'ajout de cette modalité permet donc de répondre à ce besoin, et de garder dans le programme les candidats intéressés par ce profil de formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0) : abolition des options *Biologie cellulaire* ; *Biologie du cancer* ; *Biopathologie cardiovasculaire* ; *Cytogénétique* ; *Système nerveux*, au Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2019-A0033-1111-689.

CE-1111-5.6 Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales  
- Proposition de modification  
2019-A0033-1111-705

La modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales propose des ajustements de concordance, à la suite de la modification des Statuts, donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle entité *Études supérieures et postdoctorales*, placée sous la responsabilité de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures du VRAEE. Principalement, les ajustements portent sur le remplacement de *Faculté des études supérieures et postdoctorales* par *Études supérieures et postdoctorales* (incluant la modification du titre du règlement pour *Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales*), et le remplacement de *doyen de la FESP* par *vice-recteur adjoint aux études supérieures*. Une modification à l'article 21 vient ajouter la notion de *modalité* à celle d'option, et un ajout est apporté à l'article 1.18, définissant deux sections au Plan global d'études (soit (1) le Plan d'étude et (2) l'Entente de collaboration).

Après vérification, on convient d'une modification à apporter aux articles 20 et 21, de manière à reformuler les indications en termes de pourcentage de cours écoulé, par des indications référant plutôt à la date limite pour l'annulation d'un cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la proposition de modification au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, devenant le *Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales*, conformément au document 2019-A0033-1111-705 modifié.

CE-1111-6 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES — PLANS D'ACTION

CE-1111-6.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour le programme de Maîtrise en finance mathématique et computationnelle (2-239-1-1)

---

2019-A0033-1111-703, 703.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, mentionne que le programme de Maîtrise en finance mathématique et computationnelle bénéficie de l'apport de trois départements de la Faculté des arts et des sciences. Lors de sa plus récente réunion, la Sous-commission d'évaluation des programmes a reçu favorablement le plan d'action défini par la Faculté, et a suggéré la possibilité de recourir à la collaboration des milieux ainsi que des services du VRAEE (dont les services concernés par le soutien à la réussite), en regard de la mise en œuvre de certaines actions identifiées dans le plan présenté.

La Commission reçoit Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences, pour la présentation du plan d'action pour le programme de Maîtrise en finance mathématique et computationnelle. Le document identifie les principales forces du programme (pertinence ; complémentarité des trois champs disciplinaires ; bon niveau de la formation ; profil professionnel de la formation, attrayant pour l'industrie financière), ainsi que les aspects à améliorer ou à corriger (dont l'absence de cours d'intégration obligatoires, spécifiques au programme ; la difficulté de trouver des lieux de stage ; la nécessité de développer et d'accentuer les liens avec l'industrie financière et avec les diplômés, ainsi que d'accentuer la visibilité du programme auprès des employeurs). Le plan d'action définit une série d'actions à mettre en œuvre en regard des six recommandations issues du processus d'évaluation. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-703. Le document 2019-A0033-1111-703.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour le programme de Maîtrise en finance mathématique et computationnelle (2-239-1-1), conformément au document 2019-A0033-1111-703.

CE-1111-7 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études

---

2019-A0033-1111-704

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité, et consignées au document 2019-A0033-1111-704, en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études. On prend note que les mises en candidatures pour la Sous-commission du premier cycle ayant été refusées, le Comité n'a pas de recommandation de nomination à présenter pour ce comité, et que la nomination de deux membres professeurs au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement reste sujette à leur acceptation. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme, aux comités suivants :

Au Conseil des études de premier cycle :

- M. Richard Leonelli (professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, directeur du Département),

- M. Guy Rousseau (professeur titulaire au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
  - Mme Marjolaine Héon (professeure agrégée, vice-doyenne aux études de premier cycle et au développement professionnel, à la Faculté des sciences infirmières),
- comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2021 ;

À la Sous-commission des études supérieures :

- Mme Chantal Caux (professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières),
  - M. Vincent Jacquemet (professeur agrégé au Département de pharmacologie et de physiologie de la Faculté de médecine),
  - M. Christian Pellerin (professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences),
- comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2021 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- Madame Marie-Josée Bédard (professeure titulaire au Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine),
  - Monsieur Philippe Genequand (professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences),
  - M. David Lewis (chargé de cours au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences),
- comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2021 ;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

- Mme Marie Achille (professeure agrégée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, directrice du Safire),
  - Mme Anne Charbonneau (professeure titulaire, vice-doyenne aux études de premier cycle, à la Faculté de médecine dentaire),
  - Mme Manon Guité (professeure titulaire, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté, à la Faculté de l'aménagement),
  - Mme Sylvie Nadeau (professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine),
  - Mme Caroline Bergeron (chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente),
- comme membres, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2021.

CE-1111-8 Conseil des études supérieures et postdoctorales

– Proposition : mandat et principes de composition

---

2019-A0033-1111-706, 706.1

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, présente le sujet mentionné en rubrique. À la suite de la modification aux Statuts et du changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et de son appellation pour *Études supérieures et postdoctorales*, il est suggéré de remplacer l'actuel Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, par un Conseil des études supérieures et postdoctorales, lequel devient un sous-comité de la Commission des études. La proposition relative au mandat et à la composition de ce nouveau Conseil est consignée au document 2019-A0033-1111-706.1, auquel reporte la présentation. Après discussion, on convient de l'approbation du mandat et de la composition proposés, en y intégrant la modification suivante : remplacer la rubrique « Deux étudiants provenant de la FAÉCUM » par « Deux étudiants des cycles supérieurs ». Le Comité des nominations de la Commission des études sera invité à proposer des recommandations en vue de la nomination des membres de ce nouveau Conseil (nominations par la Commission des études).

En réponse à une remarque sur le fait que, comparativement à la composition du Conseil des études de premier cycle, celle du Conseil des études supérieures et postdoctorales comporte presque le double de membres, on explique que l'on a souhaité assurer une plus grande



représentativité disciplinaire et une plus grande variété d'expertises, considérant les aspects spécifiques aux études supérieures et postdoctorales, lesquels incluent, en plus des études et des formations disciplinaires et professionnelles, la recherche et la création. Par ailleurs, on observe que le fonctionnement en sous-comités pour l'étude de dossiers spécifiques sera appliqué autant au Conseil des études de premier cycle qu'au Conseil des études supérieures et postdoctorales.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la proposition relative au mandat et aux principes de composition du Conseil des études supérieures et postdoctorales, conformément aux documents 2019-A0033-1111-706 et 2019-A0033-1111-706.1 modifié.

CE-1111-9      TRANSCENDER LES FRONTIÈRES  
— Suivi du rapport sur la gestion académique — Responsables de programme  

---

2019-A0033-1111-707

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle qu'en 2016, l'Université s'est dotée du plan d'action *Transcender les frontières 2016-2021*, résultant d'une large consultation de la communauté sur la transformation institutionnelle, et s'arrimant aux grands enjeux transversaux de la planification stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, seize groupes de travail, composés de membres de la communauté de tout horizon, ont été lancés, en regard de l'atteinte de l'objectif principal et de la réalisation des actions identifiées. Le rapport présenté aujourd'hui à la Commission des études découle des démarches du Groupe de travail sur le processus de gestion académique —plus particulièrement sur la fonction de responsable de programme—, et constitue une feuille de route pour la réalisation des recommandations. Plus spécifiquement, le rapport comporte une directive concernant les responsables de programme, que l'on a souhaité porter à l'attention de la Commission des études. La présidente explique que dans le cadre de la préparation de sa directive, le groupe de travail a considéré —mais comme un souhait lui appartenant— la possibilité de soumettre cette directive pour adoption par la Commission des études. Elle précise toutefois que, dans un premier temps, il apparaît mieux indiqué que le rapport du groupe de travail —incluant cette directive— soit porté à l'attention de la Commission, sans faire l'objet, à cette étape, d'une adoption formelle, précisant ainsi le contexte de la présentation d'aujourd'hui.

La présidente donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, pour la présentation du rapport du groupe de travail. Le rapport sur le processus de gestion académique présente d'abord le mandat, la composition et les activités du Groupe de travail. S'attardant par la suite sur les problématiques de la fonction et de la formation des responsables de programme, le rapport présente les constats observés à propos de cette fonction, et explicite sa réflexion ayant donné lieu à la formulation d'une directive administrative (modalités de sa diffusion ; questionnement sur une adoption formelle et conséquences d'une telle modalité ; instances concernées). Le rapport examine la problématique de la formation des responsables de programmes, et définit les composantes de la directive concernant les responsables de programme (préambule ; rôle et responsabilités du responsable de programme ; mesures favorisant le succès dans la réalisation de cette tâche). Des annexes constituées de documents de réflexion sur le rôle du responsable de programmes complètent le rapport. La présentation reporte au document 2019-A0033-1111-707.

Des précisions additionnelles portent sur les propositions de modalités envisagées afin de clarifier le rôle des responsables de programme (établissement d'un calendrier de rencontres ; constitution d'une communauté de pratique ; définition de formules et de modalités de formation). Une rencontre avec les responsables de programmes est prévue en août prochain, afin de les sensibiliser aux politiques et aux règlements pertinents. Des rencontres subséquentes sont prévues en octobre (abordant les sujets des modifications de programmes, des processus et des calendriers), en décembre (abordant les outils de suivi pour les étudiants inscrits), en janvier 2020 (abordant les outils de suivi pour les étudiants ayant déposé une demande d'admission), en mars ou avril 2020 (abordant le processus des octrois de grades), et en juin 2020 (présentant un survol de l'année académique). L'amélioration des modalités de soutien pour les responsables est envisagée selon une perspective de concertation

et d'établissement d'une communauté de pratiques. La présidente ajoute que l'objectif général de la démarche vise une définition mieux encadrée du rôle de responsable de programme, en termes d'accompagnement et de balises.

Des commentaires favorables sont exprimés sur le rapport présenté. On signale des éléments à prendre en compte, notamment : la coordination du rôle de responsable de programmes avec celui des TGDE, et avec celui des équipes du projet relatif au dossier étudiant unique ; une meilleure connaissance des différentes pratiques appliquées par les Facultés (tout en tenant compte de ne pas intervenir sur les questions de gestion interne).

Relativement aux parties du rapport portant sur la *Directive concernant les responsables de programme* et sur les *Mesures pour favoriser le succès du responsable de programme dans la réalisation de sa tâche* (pages 11 à 13 du document de présentation), on signale qu'il y aurait lieu d'y intégrer des composantes liées à la santé psychologique, en lien avec le rôle des responsables de programme en regard du cheminement étudiant. La FAÉCUM ayant formulé des recommandations dans le cadre d'une réflexion sur ce sujet, M. Samuel Poitras transmettra à la vice-rectrice adjointe aux études supérieures une proposition de formulation à intégrer aux passages concernés du document. La présidente convient de cette modalité, et observe la pertinence qu'il y aura d'élargir la portée de ce rôle en regard de problématiques liées à la santé mentale et à des composantes socio-économiques et financières. On signale, par ailleurs, que ces ajouts au rôle du responsable de programme devront considérer une responsabilité somme toute limitée sur ces questions.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les tâches reconnues au responsable de programme (certaines pouvant découler d'une délégation) et sur les limitations de son champ d'action (par exemple, en regard des responsabilités relevant du doyen ou des vice-doyens, des TGDE, etc.) ; sur les modalités de ce rôle pour des programmes interdisciplinaires (la direction de la Faculté reste la principale concernée, et des ententes peuvent être formulées) ; sur l'articulation de ce rôle en regard des réglementations (tout en considérant les processus institutionnels prévus et les responsabilités reconnues selon les règlements ; par exemple, la mise en œuvre de la réglementation relative au plagiat relève du secrétaire de la Faculté, et certaines responsabilités relèvent du professeur, etc.) ; sur la portée de la perception d'un rôle de référent que le responsable de programme pourrait être appelé à tenir (par exemple, en tant qu'intermédiaire direct pour les étudiants ; cette perception doit être modulée en fonction des rôles déjà bien définis de différentes instances : direction de la Faculté ou direction des ESP ; directeur de programmes ; responsable de programme ; ombudsman), et en fonction des limites de l'exercice du rôle du responsable de programme, celui-ci n'ayant pas l'autorité d'intervenir auprès des professeurs —sur cette question, on prend note de prévoir la transmission d'éléments d'information ; par ailleurs, on signale qu'une telle responsabilité quant à ces questions est partagée au niveau des comités des études, sur lesquels siègent des étudiants et des professeurs— ; la présidente indique que l'on pourra examiner davantage cette question, avant de déterminer s'il y aura lieu de formuler un ajout au document.

La présidente remercie les membres pour les avis présentés. Selon le cas, les commentaires pris en note seront intégrés au document, lequel pourra être ramené à la Commission, s'il y a lieu. Parmi les étapes subséquentes envisagées, on prévoit la diffusion d'éléments d'information sur la directive, et la mise en place de formations.

CE-1111-10 RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES AUX CYCLES SUPÉRIEURS  
2019-A0033-1111-708

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, à présenter le Référentiel des compétences transversales favorisant l'intégration professionnelle des étudiants aux cycles supérieurs. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Nathalie Fernando, vice-rectrice associée aux Études supérieures et postdoctorales. La présentation du référentiel de compétences précise d'abord les destinataires du référentiel, ses objectifs et ses usages, la démarche et le cadre conceptuel ayant servi à son élaboration, et une vue d'ensemble des huit compétences identifiées (communication ; collaboration ; gestion ; leadership ; littératie numérique, médiatique et informationnelle ; intégrité et conduite responsable ; autonomie professionnelle ; créativité et innovation). Par la suite, chacun des domaines de compétence

du référentiel sont définis et articulés en fonction des composantes (composantes personnelles et relationnelles, composantes spécifiques), des capacités nécessitées et des exemples de la manifestation de la composante. Le document présente quatre figures (processus d'élaboration des référentiels de compétences—Jouvenot et Parlier [2005] ; domaines de compétences favorisant l'intégration professionnelle ; structure type d'une compétence ; vue d'ensemble des composantes personnelles, relationnelles et spécifiques des compétences). Le document est complété par la liste des références, deux annexes et un lexique. La présentation reportée au document 2019-A0033-1111-708. Les démarches suivantes comporteront une diffusion auprès des Facultés et la vérification de leur adhésion, ainsi que l'identification des domaines de compétences en vue de leur intégration aux cursus de formation.

Plusieurs commentaires favorables sont émis en regard de la présentation et du document. En réponse à des questions et remarques, des précisions sont apportées sur la difficulté de présenter les composantes du référentiel sans éviter certains recoupements, ces composantes ne pouvant pas toutes être abordées en silos, et sur les démarches et modalités prévues en vue de la diffusion auprès des étudiants (identification de la documentation ; diffusion d'éléments d'information dans le cadre de cours, conférences ou activités ; composition d'une trousse d'information ; plan de communication, utilisant, notamment, le portail des Études supérieures et postdoctorales).

CE-1111-11 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1111-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 17 septembre 2019, à 14 heures.

CE-1111-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 05.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 15 octobre 2019 – délibération CE-1113-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot